

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josiane Trottier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e101943f102f3a6d29ac06ca>

Date d'obtention : 2022-10-13 13:22:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode clé en main, pour valider les informations reçues par un élève, à l'école, lors de l'échange/partage de sexto entre adolescents. Prise en charge rapide des intervenants de l'école et du service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Continuer de la même façon, au besoin me faire aider pour rencontrer tous les jeunes impliqués, afin de le faire le plus vite possible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les photos. Être bienveillant. Informer correctement les parents.